

N/REF : 29/04/2026 16H21 C:024888 I:34129
V/REF : 2141209
V/Email reçu le Mercredi 29/04/2026 à 16H21

SDC '8 Rue Mounier'
C/O CITYA DAUPHINE IMMOBILIER
23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : 8 RUE MOUNIER
8 RUE MOUNIER
38800 LE PONT DE CLAIX

St Martin-H, le 06 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 MOUNIER - PONT DE CLAIX - MR KHEDARI 06 85 17 51 59
4EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR PRESENCE D'ODEURS NAUSEABONDES DANS SA CUISINE ET
SA SALLE DE BAIN
POUR RECHERCHER L'ORIGINE DE CES ODEURS ET SUPPRIMER LA CAUSE

Donneur d'ordre : Mme J LESCENE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 05/05/2026 A 14H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.KHEDARI
VÉRIFICATION ÉCOULEMENT SALLE DE BAIN AUCUNE CONSTATATION
DÉMONTAGE DU SIPHON DE LA BAIGNOIRE AUCUNE CONSTATATION
SUSPICION QUE LE PROBLÈME PROVIENNE DE LA VMC QUI A ÉTÉ BOUCHÉ CAR
BOUCHE DE VMC DÉFECTUEUSE
VU AVEC LE PROPRIÉTAIRE SUR PLACE POUR LE CHANGEMENT DE LA BOUCHE DE
VENTILATION.

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 05/05/26 à 22H33 Mme J LESCENE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41		29,41
1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 05/05	1	68,75		68,75
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	1	40,63		40,63
TOTAL H.T.					138,79
T.V.A. a 10,00%					13,87
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>152,66</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN